



Programme cofinancé par
L'Union Européenne



Cooperazione transfrontaliera
ITALIETUNISIE
PROGRAMME IEV DE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020

13 FEV. 2023

0640

**PROGRAMME IEV DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE –
TUNISIE 2014 - 2020
PROJET STRATEGIQUE**

Agence Des Ports et Des Installations de Pêche

**Consultation N°01/2023 pour la sélection d'un Expert pour les campagnes pilotes de
sensibilisation des pêcheurs**

**Dans le cadre du projet « Alliance de recherche et d'innovation en Biotechnologie bleue
pour la valorisation des déchets marins »
ARIBIOTECH C-5-2.1-41, CUP I55F21003350006**

Dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie (Programme IEV CT Italie Tunisie 2014-2020), l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM, Bénéficiaire principal) en collaboration avec ses partenaires: l'Institut Zooprophyllactique Expérimental de la Sicile-Mirri (IZSSi, part.2), l'Agence des Ports et des Installations de Pêche (APIP, part.3), l'Institut d'Etude des Impacts Anthropiques et de la Durabilité en Milieu Marin (IAS CNR, part. 4), la BIOTECHPOLE Sidi Thabet (BiotechSidiThabet, part. 5), le Consortium Universitaire de la Province de Trapani (CUPT,



Programme cofinancé par
L'Union Européenne

PROGRAMME IEV DE
COOPERATION TRANSFRONTALIER,
ITALIE TUNISIE 2014-2020

part.6), la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS, part.7), et le Département des Interventions Pour la Pêche - Région Sicilienne (part. 8); et ses associés: La Municipalité de Siracusa(Asso.1), La Municipalité de la Goulette (Asso.2), La Direction Générale des Services Vétérinaires (Asso. 3), la Commune de Mazzara (Asso. 4), la société Pasquale Asaro (Asso. 5), la société Mardis Production –les Saveurs de Takelsa (Asso. 6), le Dipartimento Regionale delle Attività Productive (Asso. 7), et l'Assoittica Ittalia (Asso.8) ont soumis le projet intitulé, « **Alliance de Recherche et d'Innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins ARIBiotech (C-5-2.1-41)** au premier appel à proposition du programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020. Ce projet a été retenu pour un cofinancement de 1281 651,95 EURO correspondant à 90% du coût total du projet tel que détaillé dans l'Annexe B « Budget ».

Attendu

Dans la phase d'implémentation du projet, le partenaire 03, Agence des Ports et des Installations de Pêche « APIP », a prévu la sélection d'un (01) expert pour la campagne pilote de sensibilisation des pêcheurs, les crédits alloués seront imputés sur le groupe de tâche GT2 de la macro-ligne budgétaire (5) « Coûts des services ».

Annonce

Art. 1-Objet de la consultation :

L'Agence des Ports et des Installations de Pêche « APIP », (partenaire n° 03), avec le présent avis public, lance un appel à candidature pour la sélection d'un expert pour la campagne pilote de sensibilisation des pêcheurs qui sera menée dans le cadre du GT2 du projet ARIBiotech « Alliance de Recherche et d'Innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins ».

Art. 2-Objet du service:

Le(a) candidat(e), sous la direction de l'APIP (partenaire 03), est appelé(e) à assister et renforcer l'équipe technique du projet pour l'accomplissement des activités mentionnées ci-dessous :

- En se basant sur les résultats de l'enquête réalisée pour identifier les déchets aux niveaux des ports de pêche, l'expert(e) est appelé(e) à élaborer un plan pour la sensibilisation des acteurs identifiés par métier dans les trois ports de pêche choisis (Kélibia, Teboulba et Sfax) ;
- Organiser et mener un atelier par port sélectionné pour un maximum d'acteurs par métier ou activité, avec une opération pilote au niveau du port de la Goulette ;
- Proposer des outils de communications innovants pour assurer une bonne sensibilisation des acteurs au niveau des ports ;



Programme cofinancé par
L'Union Européenne

PROGRAMME IEV DE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020

- Proposer des outils d'évaluation de l'impact de la sensibilisation réalisée pour les acteurs au niveau des ports ;

Art. 3-Rémunération :

Les honoraires prévus du mandat hors TVA, pour toute la durée de la collaboration, seront de 3000,00 € (Trois mille euro convertible en dinars tunisien) sous la ligne budgétaire coûts des services.

Le paiement du prestataire de services pour la communication du projet sera fait en deux tranches suite à la présentation d'une facture en 3 exemplaires avec une note des frais et un rapport des activités relatives aux réalisations accompagnées par les timesheets :

- La première tranche équivalente à 50% de la rémunération sera effectuée 90 jours à partir de la date de la signature du contrat par les deux parties. La demande de versement des honoraires doit être accompagnée par un rapport d'activité (liés aux campagnes de sensibilisation dans deux ports au moins) validé par le responsable légal de l'APIP, les timesheets attestant avoir accompli une prestation de service d'au moins 10 hommes/jours. Les timesheets doivent être dûment contre signés par la coordinatrice du projet avec la mention « Service fait »
- La deuxième tranche, équivalente à 50% de la rémunération sera effectuée au moment de la présentation du rapport final à la fin du projet suite à l'accomplissement du total de 20 hommes/jours. La demande de versement des honoraires doit être accompagnée par un rapport d'activité validé par le responsable légal de l'APIP et les timesheets dûment contresignés par le coordinateur du projet en mentionnant « Service fait ».

Art. 4-Durée du contrat :

La collaboration avec le(a) candidat(e) retenu(e) démarrera juste après la signature du contrat de prestation de service, et s'achève le 31/12/2023 date prévue pour la clôture du projet sauf prolongation accordé par l'Autorité de Gestion.

Art. 5-Conditions de participation :

Conditions générales :

- a. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligibles dans le cadre du programme Transfrontalier Italie-Tunisie 2014-2020.
- b. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine
- c. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations.
- d. Disponibilité de travailler en Tunisie



Programme cofinancé par
L'Union Européenne

PROGRAMME IEV DE
COOPERATION TRANSFRONTALIER
ITALIE TUNISIE 2014-2020

Conditions professionnelles:

1. La possession d'un diplôme universitaire en communication ou dans un domaine similaire ;
2. Le(a) candidat(e) doit avoir une expérience dans les activités de sensibilisation et ou de communication dans les domaines touchants l'environnement ;
3. Le(a) candidat(e) doit être apte à rédiger des rapports ;
4. Maîtrise de la langue française et arabe

Art. 6-Procédures et critères de sélection :

Les candidatures présentées dans les détails et qui respectent les conditions demandées, seront examinées par une commission qui évaluera les dossiers des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants :

Critère de sélection	Score
Adéquation du profil du candidat avec le profil demandé (20 points profil demandé/ 05 points diplôme équivalent)	20
Nombre d'outils de communications innovants (20 points à raison de 4 points par expérience prise en considération)	20
Une expérience dans la rédaction des rapports	10
Une parfaite maîtrise des langues : française et arabe parlées et écrites	10
Bonne capacité de communication et sens de planification	10
Total	70

Seuls les formations et les expériences qui obéissent aux profils susmentionnés seront prises en considération.

Les deux premiers participants ayant des dossiers retenus seront convoqués pour un entretien oral en langue française et qui sera noté sur 30 Points.



Programme cofinancé par
l'Union Européenne

PROGRAMME IEV DE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020

Art. 7-Eléments constitutifs du dossier :

Le dossier de candidature se compose de :

1. Une demande de candidature (une lettre de motivation)
2. Curriculum vitae détaillé
3. Copie de C.I.N
4. Copies des diplômes et attestations relatifs à la thématique de la candidature

Le dossier de candidature doit être déposé au bureau d'ordre de l'Agence des Ports et des Installations de Pêche « APIP » à l'adresse suivante :

**« Agence des Ports et des Installations de Pêche,
Port de Pêche 2060 la Goulette »**

Date limite du dépôt du dossier de candidature : 28/04/2023 avant 12h 00, le timbre postal ne fait pas foi.

L'Administrateur Délégué de l'APIP

Hechmi Missaoui


Hechmi MISSAOUI
Administrateur Délégué
à l'Agence des Ports
et des Installations de Pêche

